

## Message aux automobilistes

Au Nouveau-Brunswick, nous utilisons nos véhicules au quotidien pour nous acquitter de nos obligations familiales, professionnelles et personnelles. En fait, la conduite automobile fait tellement partie de notre vie que nous tenons parfois pour acquis nos responsabilités en matière de sécurité routière. Il est bien de se rappeler que la conduite d'un véhicule à moteur constitue un privilège que nous partageons avec 500 000 autres Néo-Brunswickois et un nombre incalculable de personnes qui visitent la province. Le code de la route nous protège seulement si tout le monde le respecte. C'est pourquoi il est si important que les nouveaux conducteurs reçoivent une formation de base adéquate, et même que les conducteurs d'expérience demeurent toujours vigilants et travaillent à l'amélioration constante de leurs aptitudes.

Le présent guide offre un bon aperçu des lois à respecter et de la marche à suivre pour obtenir un permis de conduire. Il contient également une variété de renseignements utiles sur les véhicules à moteurs et en matière de sécurité routière.

Je conseille à tous les conducteurs de suivre les règles de sécurité essentielles : ne jamais prendre le volant après avoir consommé de l'alcool, toujours boucler sa ceinture de sécurité, ajuster sa vitesse en fonction des conditions de la route, éviter les trop grandes distractions, ne pas conduire quand on est fatigué et être extrêmement prudent aux intersections.

Si tous les conducteurs respectent ces règles simples, le nombre de blessures et de décès causés par des collisions diminuera considérablement sur nos routes. Conduisez prudemment et profitez de la vie!

**Le registraire des véhicules à moteur,  
Charles A. O'Donnell**